

Communiqué de presse



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

204 000 salariés du commerce ont bénéficié d'une formation financée par l'Opcommerce en 2022 (+13 % par rapport à 2021)

Paris, le 25 septembre 2023. En 2022, l'Opcommerce a géré 1,050 milliard d'euros au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, soit une hausse de 14 % par rapport à 2021. Tous dispositifs confondus, 204 000 salariés du commerce ont bénéficié d'une formation financée par l'Opcommerce et **43 % des TPE/PME du commerce ont bénéficié d'au moins une prise en charge** pour mettre en œuvre un projet de développement des compétences ou d'accompagnement de leur politique ressources humaines.

Le rapport d'activité 2022 a été présenté par la Présidence de l'Opcommerce à l'occasion de sa **quatrième Assemblée générale, qui s'est tenue le 19 septembre dernier**, en présence des membres fondateurs et signataires de l'accord national professionnel du 11 décembre 2018 relatif à l'Opérateur de compétences du commerce.

Engagements tenus

L'année 2022 marque la **fin de la première Convention d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022**, signée avec l'Etat dans la foulée de la création de l'Opcommerce au printemps 2019. Les engagements ont été tenus... et même largement dépassés concernant le développement de l'apprentissage, ambition phare de la réforme de 2018.

Les partenaires sociaux de l'Opcommerce s'étaient fixés un objectif de 50 000 contrats d'apprentissage en 2022. Les entreprises du commerce en ont finalement signé plus de 90 000. Et **cette montée en puissance concerne tous les niveaux de formation de façon égalitaire** : 31 % niveau 3 et 4 (bac et infra), 35 % de niveau 5 (bac +2) et 34 % de niveau 6 et 7 (bac +5). Contrats de professionnalisation inclus, **les entreprises du commerce ont ainsi intégré 107 999 jeunes en alternance, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à 2021** qui était déjà une année exceptionnelle.

Le boom des diagnostics/accompagnements RH

L'offre de diagnostics/accompagnements RH positionne l'Opcommerce en pôle-position parmi les Opco : **2 509 entreprises du commerce en ont bénéficié en 2022, dont 85 % de moins de 50 salariés**, soit une hausse de 67 % par rapport à 2021. Cela représente 12 362 jours d'intervention en entreprise par 260 cabinets partenaires, référencés par l'Opcommerce dans toute la France.

Ces bons résultats s'expliquent notamment par **une offre diversifiée de huit diagnostics** (digitalisation, marque employeur, transition écologique, diversité, innovation, cybersécurité...), particulièrement adaptée aux TPE/PME, qui représentent 85 % des bénéficiaires.

Deux productions majeures

2022 marque également la fin de l'EDEC Eco-prospective Commerce 2020-2022 qui se traduit par la mise en service de deux productions majeures :

- **Perspectives Commerce** (www.perspectivescommerce.com), le portail qui recense toute la data emploi-formation du commerce et l'ensemble des études conduites à l'initiative des 20 branches professionnelles du commerce,
- **EcoDiag Commerce**, le diagnostic/accompagnement RH dédié à la transition écologique pour aider les TPE/PME du commerce à intégrer les enjeux environnementaux dans leurs projets de développement des ressources humaines.

Commentant cette annonce, Philippe BANSE, Président de l'Opcommerce, déclare : « *En trois ans, l'apprentissage a connu un développement historique dans le commerce, qui a bénéficié à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et à tous les jeunes, quel que soit le niveau de certification visé. Outre le développement de l'apprentissage, l'Opcommerce s'est construit, depuis sa création en 2019, sur deux autres piliers que sont l'accompagnement des TPE-PME et le renforcement de l'activité d'anticipation. Là aussi, les résultats sont au rendez-vous.*

Pour l'avenir, nous avons aujourd'hui une inquiétude : c'est l'incertitude qui pèse sur notre budget de fonctionnement. En effet, l'Etat nous a informé, en juin dernier, que celui-ci serait plafonné au niveau de 2022 pour les trois prochaines années, à savoir 2023, 2024 et 2025. Si cela se confirme dans la Convention d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2025, qu'il est prévu de signer d'ici fin octobre, cela va considérablement réduire nos marges de manœuvre pour poursuivre le développement, quantitatif et qualitatif, de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les entreprises du commerce ».

Véronique ALLAIS, Vice-Présidente de l'Opcommerce, ajoute : « *Le commerce change vite, même plus vite que nous pouvions le prévoir en raison de la crise sanitaire. La nécessité de se doter d'outils de veille et d'action est d'autant plus impérative pour permettre aux entreprises et aux salariés de mieux comprendre et de mieux intégrer ces changements. Depuis trois ans, les partenaires sociaux de l'Opcommerce se sont attachés à construire ces outils, comme le montre notre rapport d'activité 2022. Nous entendons bien rester sur cette dynamique dans les années à venir. Nous avons montré notre capacité d'adaptation, mais pour construire dans la durée nous avons besoin de plus de visibilité et de stabilité concernant les mécanismes institutionnels et financiers, comme l'a justement souligné le Président de l'Opcommerce. »*

En savoir +

[Télécharger le rapport d'activité 2022](#)

A propos de l'Opcommerce

L'Opcommerce est l'opérateur Alternance-Compétences de 20 branches professionnelles* du commerce, qui rassemblent 160 000 entreprises et 1,7 million de salariés. Présent dans les 13 régions de l'hexagone et dans les DOM à travers 17 implantations territoriales, l'Opcommerce compte 420 collaborateurs qui accompagnent en proximité la performance des entreprises, contribuent à l'évolution professionnelle des salariés et facilitent l'insertion professionnelle des jeunes grâce au contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

En savoir + : www.loppcommerce.com

**Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail alimentaire non spécialisé ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager ; Coopératives de consommateurs ; Entreprises de distribution, importation, exportation en chaussures, jouets, textiles et mercerie ; Entreprises de la filière Sports-Loisirs ; Entreprises du bureau et du numérique (commerces et services) ; Grands magasins et Magasins populaires ; Import-Export et commerce international ; Jardineries et graineteries ; Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé ; Négoce de l'ameublement ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie.*

Contact Presse

Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@loppcommerce.com